

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, mes remarques s'adressent autant, sinon plus, au troisième qu'au quatrième rapport, qui ont tous deux été présentés en même temps. Même si l'on cherche à n'en faire accepter qu'un aujourd'hui, mes remarques s'adressent autant au troisième et même plus, car le troisième recommande qu'il nous soit permis de tenir des séances à divers endroits. Si l'on permet au comité de tenir des séances à divers endroits, il faut tout de même que les séances dudit comité aient des résultats profitables. Or, c'est justement sur ce point-là que j'en suis. La présidente de l'Association des consommatrices du Canada a porté une accusation à l'effet que rien ne se faisait, qu'aucune recommandation valable n'était faite par le comité ou que le gouvernement n'envisageait rien pour aider les consommatrices, parce que les caisses électorales du parti au pouvoir étaient remplies par les grosses compagnies productrices de produits alimentaires, et que ce faisant, les compagnies de produits alimentaires influençaient les décisions du gouvernement et l'empêchaient de prendre les mesures nécessaires pour soulager le budget des consommatrices.

Monsieur l'Orateur, si cette accusation-là est vraie, le comité aura beau faire n'importe quelle recommandation qu'il voudra, le gouvernement actuel sera encore lié par les grosses compagnies qui souscrivent à sa caisse électorale. Cette accusation à l'effet que les compagnies sont les premières responsables des augmentations de prix imposées aux consommatrices, surtout dans le domaine alimentaire, a été faite au cours d'une séance du comité. Si ce sont ces compagnies, plutôt que le comité, qui influencent le gouvernement, à ce moment-là, je me demande ce que vient faire cette recommandation de siéger ici ou là.

Monsieur l'Orateur, je dis qu'à la suite d'une accusation aussi grave que celle qui a été portée, le gouvernement devrait faire une enquête à ce sujet, devrait étaler ou déposer ce que ces compagnies de produits alimentaires ont souscrit à sa caisse électorale, de sorte que nous puissions décider si, oui ou non, cela peut constituer une entrave à des décisions logiques et normales, bref, si cela peut constituer un empêchement, pour le gouvernement et le comité, de présenter les suggestions et les solutions qui aideront réellement le budget des consommatrices canadiennes.

Monsieur l'Orateur, vous admettez avec moi que le comité a reçu cette accusation-là en pleine face, qu'il n'y a pas répondu, que par son silence, il a admis implicitement les accusations portées, et je crois que la lumière devrait être faite à ce sujet.

Il est bien beau d'accepter les contributions électorales des grosses compagnies mais si, par après, le gouvernement a les mains liées

par ces contributions, monsieur l'Orateur, les consommatrices peuvent alors juger maintenant pourquoi il n'y a rien de fait dans le domaine de la consommation, pourquoi les budgets des consommatrices sont si grevés par les compagnies alimentaires.

C'est pourquoi je dis que lorsqu'on nous demande de tenir des séances à divers endroits, on devrait s'assurer que ce comité-là va fonctionner efficacement, qu'il va apporter de bonnes conclusions susceptibles d'aider aux ménagères canadiennes. Je voudrais qu'il y ait des résultats positifs et, pour cela, il faudrait que le comité ou le gouvernement ne soit pas lié par ces compagnies qui souscrivent aux caisses électorales.

Monsieur l'Orateur, je demanderais une enquête à ce sujet-là. Je crois que le comité devrait définir clairement sa position et déclarer que, quelles que soient ces souscriptions, il ne se laissera pas influencer par les grosses compagnies qui exploitent le consommateur et les consommatrices, en général, au Canada.

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

LA CONFÉDÉRATION

LE DÉPÔT D'UNE LETTRE CONCERNANT LA CONFÉRENCE PROPOSÉE PAR L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné ce que les journaux ont écrit au sujet d'une lettre du premier ministre du Canada à l'adresse du premier ministre de l'Ontario où il est question d'une conférence constitutionnelle convoquée par M. Robarts, le premier ministre déposera-t-il cette lettre à la Chambre, ainsi que la réponse qu'il recevra?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'y vois absolument aucune objection. On cesserait ainsi de s'interroger sur le contenu et le ton de ma lettre. Je n'ai pas encore reçu de réponse, mais dès que je la recevrai, je demanderai à M. Robarts s'il consent à ce que je dépose les deux lettres.

RYTHME ACCÉLÉRÉ DE L'ÉTUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Eu égard à sa déclaration qui figure à la page 12331 du *hansard*, au sujet de la Confédération et de la constitution, pourrait-il nous dire de puis quand dure l'étude, quel ministre la dirige et quand elle sera terminée?